ARRETE DE MAINTIEN EN SURNOMBRE

DE M ................................................................

GRADE ..............................................................

Le Maire *(ou le Président)* de ........................................................................................,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu l’arrêté du ……........…………….............., plaçant M …………………………………………………………*(grade)* .........................................................................., en position de détachement auprès de ...................................................................................................... *(administration ou établissement d’accueil)*, pour une durée de ........................, à compter du ............................,

Vu la demande de réintégration formulée par l’intéressé*(e)* OU l’administration d’accueil,

Considérant qu’aucun emploi correspondant au grade de ................................................................. n’est vacant,

Considérant l’information adressée au .................................................... *(CNFPT-catégorie A), (Centre de Gestion-catégories B et C)*, le .............................................,

ARRETE

ARTICLE 1 :

M ............................................................., *(grade)* ..............................................................................., échelon .....…………....., est maintenu*(e)* en surnombre dans la collectivité à compter du ....…......................, et sera rémunéré*(e)* sur la base de l’Indice Brut .....………....., Indice Majoré ...………….......,

ARTICLE 2 :

M ........................................................................, a priorité pour être affecté*(e)* dans un emploi correspondant à son grade au sein de ........................................................................ *(collectivité ou établissement)*.

ARTICLE 3 :

Au terme du délai d’un an de maintien en surnombre, M ..................................................................., est pris*(e)* en charge par ........................................................................ *(le CNFPT catégorie A)* *(le Centre de Gestion-catégories B et C)*. Durant la période de prise en charge le *(CNFPT)* ou le *(Centre de Gestion)*, perçoit une contribution de la collectivité dont le montant est fixé à aux articles L542-6, L542-25 à L542-29, et L542-31 à L542-33 du Code général de la fonction publique.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera :

 - notifié à l’agent,

 - transmis au comptable de la collectivité,

 - transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom lisibles et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

 - Le tribunal administratif peut être saisi par l’application

 informatique « Télérecours citoyens » accessible par le

 site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le : ....................